

# SPECA • HEBDO

SPECA-HEBDO • Volume 31 / Numéro 14 • Vendredi 25 mars 2011

[www.speca.ca.edu](http://www.speca.ca.edu)

## BILAN de notre assemblée syndicale du 17 mars 2011

L'assemblée syndicale qui s'est tenue le 17 mars dernier, où 111 personnes étaient présentes, comportait un ordre du jour composé de divers points d'informations et d'un certain nombre de décisions dont voici un bref compte-rendu. Un procès-verbal plus détaillé sera présenté à la prochaine assemblée.

### INFORMATIONS

#### Prime d'accompagnement à la retraite

Le Collège offrait jusqu'à maintenant une prime d'accompagnement à la retraite à tous ses employés, qui correspondait à l'équivalent de 2000\$ + 25\$ par année de service. Le Collège a décidé unilatéralement de supprimer cette prime à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Cette mesure serait justifiée par le fait que la Loi 100 nous oblige à faire des économies. Bien qu'évaluant que nous n'avons que peu de prise pour contester cette décision, nous nous en souviendrons longtemps...

#### Lettres d'entente applicables

Les lettres d'entente qui découlent de la convention 2005-2010 s'appliquent tant que la convention 2005-2010 s'applique, à l'exception de la lettre d'entente sur l'Aide à la réussite, négociée chaque année et sur laquelle l'assemblée sera appelée à se prononcer un peu plus loin au cours de l'assemblée.

#### Bilan de la manifestation du 12 mars 2011

Cette manifestation qui s'est déroulée sous le thème «Un budget équitable – une question de choix!» visait non seulement à s'opposer au plan budgétaire quinquennal du ministre Bachand, notamment à la hausse des frais de scolarité à l'université et à l'augmentation des tarifs des services publics, mais surtout à mettre de l'avant des

avenues alternatives quant à un partage socialement plus équitable du fardeau fiscal de l'État. La participation a été assez importante : entre 25 000 et 50 000 personnes. Ont participé à l'organisation : des mouvements populaires, des organismes communautaires et des organisations syndicales. Il y a eu une bonne participation des enseignants de cégeps.

#### Décision de la Cour supérieure (journées de grève)

Louis-Philippe Lépine a rappelé les événements liés au grief sur la récupération des journées de grève. Le jugement initial a donné raison au SPECA : puisque le travail avait été fait, le salaire devait être versé. Le Collège a été en révision judiciaire de cette décision en Cour supérieure et celle-ci a maintenu la décision initiale de l'arbitre Fortin. Le Collège a alors décidé de ne payer que les heures de cours, de stages, de laboratoires et d'ateliers, à un taux équivalent au salaire annuel, divisé par 260 (nombre de journées de travail dans une année), divisé par 6,5 (nombre d'heures de disponibilité par jour). Le SPECA, jugeant l'offre du Collège d'«insultante», a demandé à l'arbitre Fortin de statuer sur le mode de remboursement des sommes dues aux enseignants, celui-ci s'étant gardé juridiction sur cet aspect du dossier. L'arbitre Fortin a, selon le SPECA, réinterprété sa première décision et statué en faveur de la partie patronale en ce qui concerne ce qui était dû aux enseignants, faute d'entente au local entre les parties. Dans notre requête de révision judiciaire en Cour supérieure, requête visant à contester cette deuxième décision de l'arbitre Fortin, nous avons perdu. La prochaine étape est une requête de permission d'appel à la Cour d'appel pour contester, si ce droit d'appel nous est accordé, la décision du juge ayant rendu la seconde décision de



→ → Suite de la page 2

la Cour supérieure. Le SPECA tentera de faire reconnaître certaines contradictions dans les décisions rendues. Si la requête pour permission d'en appeler est accueillie, l'audition se tiendrait probablement au printemps 2012.

### Dossier des élèves ayant des besoins particuliers (clientèles émergentes)

D'abord, il fut rappelé qu'au mois de septembre, le Service de soutien à l'apprentissage a fait parvenir aux enseignants, par l'intermédiaire des RCD, un document concernant la procédure de passation des examens pour les élèves ayant des limitations liées à un trouble d'apprentissage. On nous informait alors que serait bientôt en préparation un document qui proposerait les rôles et responsabilités de chacun (élèves, enseignants, SSA, etc.) dans le soutien à apporter à ces élèves. Il a été proposé qu'un tel document soit préparé par un comité de la CE, pour le volet pédagogique, et par le C.R.T., pour le volet ressources humaines en s'assurant que les ressources actuelles destinées à l'aide à la réussite ne soient pas détournées vers ces besoins particuliers et très ciblés. Le travail devra évidemment se faire en coordination avec la FNEEQ qui cherche à ajouter des ressources pour cette mission.

## DÉCISIONS

### Lettre d'entente sur l'Aide à la réussite

Annette Gélinas, Stéphane Gill et Marie-Hélène Lapointe ont rencontré le DG, le DÉ et le DRH afin de discuter des montants disponibles pour l'aide à la réussite pour l'année 2011-2012. Pour l'aide à la réussite gérée par la CE, un montant de 650 000\$ (plus le résiduel de l'année 2010-2011) a été mis sur la table, montant qui a été majoré à 660 000\$. En ce qui concerne la reconduction de la lettre d'entente sur l'Aide à la réussite signée par les parties, la Direction entend injecter la ressource de 4 ETC (plus le résiduel des années précédentes) à la masse salariale (documents : 2011-03-17-AS-3.3 et 2011-03-17-AS-3.4).

### Suite à une période de questions et de commentaires, l'assemblée adopta la proposition suivante :

*Que le SPECA mandate ses représentants à l'exécutif pour reconduire la «lettre d'entente relative aux ressources allouées à l'application du plan de la ressource scolaire» et ses représentants à la CE pour accepter que la somme des budgets d'Aide à la réussite faisant l'objet des recommandations de la CE soit 660 000\$, somme*

*à laquelle s'ajouteront les surplus 2010-2011 (environ 100 800\$).*

### Visite de la CÉEC

La direction du Collège a fait savoir aux représentants du Syndicat que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) désire venir au Collège afin de compléter l'évaluation de l'application de la PIÉA amorcée l'an dernier. Les enseignants ayant boycotté la visite de la CÉEC liée à cette évaluation, la Commission considère qu'elle est dans l'impossibilité de donner un jugement sur la valeur de l'enseignement dans notre institution. Dans les autres collèges, les représentants ont au moins pu rencontrer quelques enseignants et avoir quelques copies d'examen. La CÉEC est donc revenue à la charge pour demander au Collège de compléter l'évaluation. La direction du Collège aimerait bien que nous y participions et se contenterait de 32 examens finaux dans 17 programmes avec la présence de quelques enseignants lors de la venue de la CÉEC.

### L'assemblée a donc adopté la proposition suivante :

*Que l'assemblée syndicale mandate ses représentants pour informer le Collège qu'il n'entend pas «boycotter» la venue au Collège de la Commission d'évaluation dans le cadre de l'évaluation de la PIÉA actuellement en vigueur (et non celle sur laquelle l'assemblée s'est prononcée à l'automne et qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011) à condition qu'il y ait entente entre les parties pour minimiser le travail requis pour les RCD et les enseignants en lien avec cette visite.*

### Rapport d'étape vers le mini-congrès

L'assemblée a reçu le rapport d'étape sur l'évolution de la préparation du mini-congrès. 22 départements ont été rencontrés dans le cadre de la tournée des départements. Le calendrier du mini-congrès a également été soumis à l'assemblée. On précisa également que des documents seront envoyés avant la tenue du mini-congrès, afin que des textes d'analyse et des propositions soient soumis aux membres.

### État de la négociation de notre prochaine convention collective et mesures transitoires relatives aux allocations RCD/coordination de stages

Après avoir fait une présentation de l'état de la négociation de la prochaine convention collective, il fut

→ → **Suite de la page 2**

mentionné que, lors de la rencontre des RCD qui s'est tenue le mardi 15 mars, des coordonnateurs se sont questionnés au sujet de l'allocation RCD pour l'année prochaine et qu'il en fut de même lors d'une rencontre entre les RCD et coordonnateurs de stages qui reçoivent des ressources à cette fin. L'exécutif a donc soumis à l'assemblée certaines mesures transitoires, en attendant la signature de la nouvelle convention collective, et annonça qu'après la signature de la prochaine convention collective, des débats s'imposeront autour du mode de distribution de ces ressources.

**L'assemblée adopta la résolution suivante :**

Considérant l'augmentation du nombre d'étudiants, du nombre de professeurs et de l'ensemble des tâches des RCD et des coordonnateurs de stages depuis les dernières années,

Considérant que, bien que non encore signée, la prochaine convention devrait l'être d'ici quelques mois!

Considérant que l'écart entre l'allocation actuelle pour coordination de départements et le 1/19 aux fins de dégrèvement des coordonnateurs de départements est d'environ 1,3 ETC/année pour la trentaine de départements concernés (en supposant aucune contribution au collectif telles les libérations exécutif/CÉ/développement de programmes/charges éducation permanente, etc. à partir de cette enveloppe) et 1,1 ETC en tenant compte de la participation à ces missions.

• Considérant que le passage de 1/19 au 1/18 ajoutera environ 1,2 ETC à cette allocation, après signature de la convention au niveau national.

• Considérant la distorsion apparue l'an dernier entre l'allocation 2010-2011 prévue en avril 2010 et celle d'octobre (lors des ajustements Hiver 2011, et ce, à cause des admissions spéciales du 4<sup>e</sup> tour),

• Considérant l'augmentation importante du nombre d'étudiants dans les techniques lourdes de la santé et en T.A.J. depuis 2009 et l'ajout de tâches en résultant pour les coordinations de stages,

*Pour l'année 2011-2012 et sans préjuger pour les années subséquentes, d'augmenter de 0,7 ETC l'allocation pour la coordination des stages, faisant passer celle-ci de 4,05 ETC à 4,75 ETC.*

*D'augmenter de 1,3 ETC l'allocation destinée aux coordinations départementales, faisant passer celle-ci de 22,85 à 24,15 ETC.*

*Que le nombre de professeurs utilisé pour évaluer les allocations RCD soient ceux d'octobre 2010 (soit ceux les plus près de la réalité 2010-2011).*

*De revoir en 2011-2012 le modèle de distribution de l'allocation pour la coordination départementale et l'allocation pour coordination de stage pour application en 2012-2013, dans la mesure du possible.*

• Cette dernière proposition fut accueillie par l'assemblée par de chauds applaudissements, après quoi l'assemblée fut levée.

## Sondage sur les assurances offertes aux retraités de la FNEEQ

L'automne dernier, la FNEEQ et l'AREF (Association des retraités de la FNEEQ) ont lancé une vaste consultation conjointe afin de cerner le plus précisément possible le degré de satisfaction des personnes couvertes par la police d'assurance collective des retraités, la 1011.

Par la même occasion, presque quinze ans après sa mise en place, nous souhaitons savoir si les adhérents désiraient que ce régime soit maintenu pour les prochaines années.

Nous avons alors expédié 6857 exemplaires d'un sondage qui s'adressait aux adhérents actifs de 55 ans et plus, ainsi qu'à tous les adhérents retraités.

Deux mille personnes nous ont répondu, ce qui représente un taux de participation de près de 30%.

Parmi les répondants, 76% ont opté pour le maintien de l'actuelle assurance collective offerte aux retraités.

Le même pourcentage de personnes se sont dites très satisfaites, ou plutôt satisfaites, de la police 1011.

À la lecture de ces résultats, la FNEEQ et l'AREF ont décidé de maintenir la police d'assurance collective 1011 en vigueur.

Article 37 – Comité école société FNEEQ

# Éducation et finances publiques

## Quels sont nos véritables besoins ?

**Le budget du gouvernement du Québec, soulève beaucoup d'inquiétudes. Les mesures d'austérité adoptées l'année dernière ont été vivement rejetées par le milieu social québécois. La nécessité et l'utilité de ces choix ont été remises en question, puisque les investissements publics sont en général beaucoup plus efficaces pour relancer l'économie que de sévères restrictions. Certaines de ces mesures d'austérité affectent directement le milieu de l'éducation – la hausse des droits de scolarité, surtout. Ce qui nous mène à des questions essentielles: quel financement public voulons-nous pour notre système d'éducation? Que sommes-nous en mesure de demander en cette période d'austérité budgétaire?**

On évalue souvent les budgets accordés à l'éducation selon le produit intérieur brut (PIB) : plus le pourcentage est élevé, plus l'éducation serait bien traitée. Il s'avère que le Québec se sort bien de telles comparaisons : nous donnerions plus que la moyenne des pays. Cela veut-il donc dire que nous devrions nous satisfaire de ce que notre gouvernement investit ?

Le PIB est un indicateur qui soulève de vives critiques : il ne tient compte que de l'activité économique marchande et chiffrable, et laisse en plan une grande part de la vie des gens. Affirmons tout de même que, malgré ses imperfections, il reste un élément valable de comparaison. Mais il n'est certes pas un critère absolu. Par exemple, si l'ensemble des pays donnent des montants insuffisants à l'éducation, le fait d'être au-dessus de la moyenne n'est pas très significatif. Dans de nombreux pays du Sud, les plans d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) ont démantelé les systèmes d'éducation, qui ont des

besoins criants et dont la faiblesse ne permet pas de donner la main d'œuvre qualifiée dont ils ont grandement besoin, ce qui abaisse considérablement la moyenne acceptable.

Les rencontres de la Trinationale de l'éducation et de la COCAL, tenues respectivement à Montréal et à Québec, l'année dernière, nous ont permis de constater à quel point le sous-financement affectait les enseignantes et enseignants du Mexique, et même ceux de notre puissant voisin états-unien. Les Européens, quant à eux, sont victimes d'éprouvants plans d'austérité qui provoquent des hausses dramatiques des droits de scolarité dans certains pays – au Royaume-Uni, plus précisément, ceux-ci passeront de l'équivalent de 5 200 \$ à 14 000 \$ par année.

Au Québec, personne n'oserait soutenir que notre réseau d'éducation roule sur l'or. Nos universités accumulent les déficits depuis plusieurs années. Les écoles publiques intègrent largement les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les classes régulières parce qu'elles n'ont plus les moyens de leur accorder un suivi par des spécialistes. Ce financement insuffisant va à l'encontre des discours officiels, selon lesquels l'éducation est primordiale pour rendre le Québec plus compétitif, alors que ces bons mots ne sont jamais renforcés de politiques budgétaires conséquentes.

Pour remédier à la situation, le gouvernement Charest n'a pas d'autre stratégie que celle de faire payer, au niveau de l'éducation supérieure, le déficit par les utilisateurs, selon le principe néolibéral de l'utilisateur/payeur. Un principe qui a été maintes fois dénoncé par la FNEEQ, surtout parce qu'il limite l'accessibilité aux



→ → Suite de la page 4

universités. Cette solution a d'ailleurs été fermement rejetée par les syndicats et les associations étudiantes lors d'une rencontre sur le sujet organisée par le MELS, le 6 décembre dernier, en partie aussi parce qu'il n'est pas garanti que l'argent supplémentaire soit investi dans l'éducation. Le budget des universités a augmenté de 142% depuis 1997, contre une augmentation des effectifs de 19,5% et une diminution des professeurs de 9,9%!

Le combat pour une éducation mieux financée fait face au Québec à une difficulté qu'on ne peut nier : le peu d'importance que les Québécois y accorderaient. Un sondage portant sur les priorités des Canadiens et des Québécois, réalisé en 2009 par Multi Réso recherche marketing, a révélé que les premiers considéraient plus volontiers l'éducation comme une priorité que les seconds : 25% pour les Canadiens contre 19% pour les Québécois. Ce sondage montre aussi que la santé est une véritable obsession pour les Québécois : elle arrive en tête des priorités avec 62% d'appuis contre 36% chez les Canadiens, qui placent l'économie et l'emploi comme principales préoccupations.

Certes, il faut relativiser ce type de sondage. Et peut-être faire un lien entre la préoccupation pour la santé et la place incontournable que ce sujet a occupé dans les médias québécois. Chose certaine, on ne peut se baser sur des sondages, aux résultats souvent discutables, pour prendre une décision aussi fondamentale que de fixer le niveau convenable de financement de notre système d'éducation.

Le discours du Parti libéral et des idéologues néolibéraux nous confronte à des choix déchirants : devant l'état soi-disant désastreux des finances publiques, on ne peut plus tout se payer – un bon système de santé, une éducation de qualité, de généreuses retraites, de l'énergie bon marché, une production culturelle diversifiée. La logique de la tarification porte sur les citoyennes et les citoyens la responsabilité de choisir ce qui est vraiment important: ils paieront à l'acte les

services dont ils auront le plus besoin. Les plus riches auront tout, les pauvres presque rien. L'éducation est mise sur le plateau d'une balance, alors qu'on laisse entendre que, si l'éducation est tellement importante pour certains, il y a toujours la possibilité de se payer l'école privée (ou d'étudier dans les universités les plus «performantes»).

Jamais dans ces discours, il n'est question de mesures de distribution de la richesse qui pourraient apporter des milliards dans les coffres de l'État : fiscalité progressive, lutte contre les fuites fiscales, taxe sur les transactions financières, hausses d'impôts pour les entreprises, hausses des redevances sur les ressources naturelles.

Pour le prochain budget du Québec, la FNEEQ souhaite – à l'instar de dizaines et de dizaines d'organisations communautaires, populaires et syndicales – que le gouvernement abandonne les mesures régressives envisagées et qu'il fasse un pas significatif vers une meilleure distribution de la richesse. Or, cela passe, en ce qui nous concerne, par un meilleur financement de l'éducation. Les enseignantes et les enseignants méritent de meilleurs salaires; les écoles doivent avoir les moyens de répondre aux défis modernes de l'éducation.

Certes, tout n'est pas une question d'argent. Un véritable effort de réflexion collective quant à l'avenir de notre système d'éducation serait nécessaire, en accordant une place privilégiée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement à éduquer et à former la jeunesse québécoise. C'est ce que la FNEEQ réclame depuis la publication du Manifeste pour faire de l'éducation publique une priorité au Québec, et en militant pour des États généraux sur les universités.

On peut rejoindre le comité école et société à l'adresse : [cesfneeq@csn.qc.ca](mailto:cesfneeq@csn.qc.ca)

# Faits saillants de la 348<sup>e</sup> séance du CA

## Jeudi 17 février 2011

### CA plutôt ronronnant et ronflant

1. Il était prévu que l'on souligne le départ de 7 administrateurs (2 enseignants, 2 étudiants, un PNE, l'ancienne DÉ, et une socio-économique) qui ont terminé leur mandat au CA au cours de la dernière année avant de débiter l'assemblée. Seule Lyne Boileau était présente à cette **cérémonie de reconnaissance**.
2. La séance débute à 19h 10 et se termine à 22h 20.
3. Durant une heure, en début de séance, Messieurs Cam GENTILE et André DION, respectivement Président et Directeur général de **l'ICGQ, Institut des communications graphiques du Québec**, informent les membres du CA du Collège des objectifs et réalisations de l'Institut qui gagnerait à être connu au Collège. Il y a 45 centres de transfert de technologie au Québec, l'ICGQ est le 4<sup>e</sup> en importance avec des projets de 15 \$M (9 \$M en provenance de l'industrie et 6 \$M en provenance du gouvernement). D'ailleurs, l'Institut mettra sur pied des périodes de visite et d'information ouvertes aux employés du Collège.
4. Les **PV du 2 et du 16 décembre 2010** sont adoptés. On sait que le 2 décembre 2010, les surplus du Collège établis à 4 261 000 \$ ont été affectés aux dépenses suivantes :
  - 1 250 000 \$ pour la construction d'un CPE ;
  - 665 000 \$ pour le remboursement de l'emprunt pour le mobilier de la résidence étudiante ;
  - 796 000 \$ pour les besoins futurs de la résidence étudiante ;
  - 1 000 000 \$ pour la constitution d'une réserve en vue du financement d'un nouveau bâtiment pour la formation continue ;
  - 250 000 \$ pour l'acquisition d'équipements pour le programme des Techniques de l'impression ;
  - 300 000 \$ pour un fonds de soutien à l'innovation pédagogique et à l'apprentissage.
 Hormis les 3 affectations qui constituent des dépenses, les autres sommes prévues sont réservées à des fins identifiées, mais pourraient éventuellement être réallouées par le CA à d'autres fins (qui pourraient comprendre entre autres l'aide à la réussite, semble-t-il).
5. Les statuts de l'ICGQ prévoient que le DG, le DÉ et le Directeur des finances du Collège soient membres du **Conseil d'administration de l'Institut**. C'est pourquoi les mandats de Luc DEMERS et d'Yvon PÉPIN au CA de l'ICGQ sont reconduits et on y désigne Benoît PAGÉ pour un mandat de 3 ans.
6. Les négociations des tables centrale et sectorielle des PNE ayant abouti, le CA autorise le DG à signer la **lettre d'entente avec le personnel professionnel sur les objets de négociations locales**. Notre tour viendra lorsque le « clause à clause » sera ratifié au niveau provincial et Dieu sait si le diable est dans le détail.
7. Le CA recommande à la ministre de l'Éducation, **l'émission de DEC à 312 étudiants** (166 filles et 146 garçons).  
Les diplômés sont répartis ainsi : 171 du pré U, 128 des techniques et 13 DEC sans mention.
8. Les mandats de 2 anciennes diplômées étant échus, Mme Lucy RODRIGUES en Informatique et Mme Nathalie OUELLETTE en Sciences humaines,



→ → Suite de la page 6

**le CA procède à la cooptation de 2 anciens diplômés** du Collège. Il s'agit de :

- a) Mme Sylvie POIRIER (Radio-oncologie en 1976), chef technologue du Département de radio-oncologie du CSSS de Laval depuis 2009 ;
- b) M. Jean-François TREMBLAY (Sciences humaines, profil Société, en 2001), chef de plateforme Web et des grands projets à Radio-Canada Sports depuis 2009.

**9. Vacance au Comité exécutif.**

Le CA comble le poste de VP au Comité exécutif occupé par Mme Lucy RODRIGUES, à la suite d'un long débat de procédure sur 2 points : doit-on désigner un membre de l'exécutif puis élire le VP ou le contraire et quelles sont les conditions d'éligibilité au Comité exécutif.

M. François KEMP, ingénieur à l'Institut de réadaptation de Montréal, est désigné VP.

Les 2 enseignants proposent la candidature de M. Benoît PAGÉ comme membre de l'exécutif. M. PAGÉ décline la mise en candidature au profit de M. Marcel LAFLAMME, consultant chez Laflamme Experts-Conseils Inc.

**10. La période de questions** débute à 21 h 20.

Un représentant des enseignants demande si le CA a déjà été saisi d'un projet de construction d'un bâtiment pour la Formation continue, sinon pourquoi avoir provisionner 1 M\$ à cette fin? La réponse est non, mais il s'agit d'une construction potentielle.

Une deuxième question touche la date de livraison du CPE. Des retards sont dus au fait que le sous-traitant ait été poursuivi par la CCQ. Le 31 mars est la nouvelle date cible de livraison du nouveau CPE, avec un bâtiment non briqué et l'aménagement extérieur non terminé.

Un parent pose une question sur les exigences imposées pour l'admission en Sciences de la nature et Sciences de la santé.

**11.** À la rubrique «Lettre au Président», on apprend que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial lance une nouvelle tournée de rencontre des cadres et des conseillers pédagogiques des collèges afin «d'évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité». On ne sait trop de quoi il en retourne.

**12.** À 21 h 35 Michel PONCELET expose le **rapport sur le projet d'économie d'énergie.**

Les résultats sont probants ; la facture énergétique est réduite de 419000\$ par année. Le SPECA mettra sur son site le Power Point de cet exposé.

**13.** Benoît PAGÉ fait le point sur **la clientèle scolaire en 2010-2011.**

Le Collège a accueilli dans ses murs 6386 élèves à l'Automne 2010, soit 102 de plus qu'à l'Automne 2009.

Au 14 février 2011, il y a 6746 élèves, soit 256 de plus qu'à l'Hiver 2010.

**14.** Cette séance était la dernière présidée par Monsieur Dirk KOOYMAN (fin de mandat oblige). Le Président en profite pour faire le point sur son expérience. Il souhaite qu'à l'avenir, plus de dossiers pédagogiques soient déposés au CA afin de mesurer concrètement la mission principale du Collège.

La séance est levée à 22 h 20.

La prochaine séance, la 349<sup>e</sup>, est prévue pour le jeudi 28 avril 2011. Si vous avez des questions à poser ou à soulever, faites-le nous savoir. En espérant que ce topo a été utile et informatif, nous vous remercions de votre confiance.

Vos représentants

Jean-Luc FILIATRAULT et Jean KARAM